



n. 79
50

JOURNAL PATRIOTIQUE
DU DÉPARTEMENT
DE LA DORDOGNE;

Du Dimanche 18 Décembre 1791.

Liberté & Vérité.

*Extrait du discours de M. Isnard, prononcé
à la séance du 29 novembre.*

Si la guerre dont on nous menace n'étoit relative qu'à des intérêts pécuniaires, nous pourrions alors attendre les événemens, & faire de très-grands sacrifices, pour épargner le sang des citoyens; mais, dans la circonstance actuelle, toute idée de capitulation seroit un crime de lèse-patrie. Quels sont en effet les adversaires qui nous menacent? Ce sont les

ennemis de notre constitution sacrée. Que prétendent-ils ? Ils veulent par la faim, le fer & le feu, nous ravir la liberté, augmenter la prérogative royale, ressusciter les parlemens & ramener la noblesse. Quoi ! nous ravir la liberté, cet héritage céleste, plus précieux que la vie ? ... Augmenter la prérogative du roi ! Et que voudroient-ils donc y ajouter ?

Quoi ! ressusciter les parlemens, ces corps orgueilleux, sanguinaires, qui achetoient le droit de vendre la justice ! Ramener la noblesse ! ce seul mot doit indignier tout homme qui apprécie la dignité de son être. Ramener la noblesse ! Ah ! plutôt s'ensevelir mille fois sous les décombres de cette enceinte. Mais non : dussent tous les nobles de la terre nous assaillir, ce temple ne s'écroulera pas ; du haut de cette tribune, nous électriserons tous les Français ; les plus froids s'embraseront des flammes de notre patriotisme ; tous versant d'une main leur or, & tenant le fer de l'autre, combattront cette race orgueilleuse, & la

forceront d'endurer le supplice de l'égalité. L'égalité & la liberté sont devenues au Français aussi nécessaires que l'air qu'il respire. Souffriez-vous, messieurs, que quelque puissance au monde les lui ravît.

Non, nous ne tromperons pas ainsi la confiance du peuple. Elevons-nous dans cette circonstance à toute la hauteur de notre mission. Parlons à nos ministres, à notre roi, à l'Europe, le langage qui convient aux représentants de la France. Disons aux ministres que jusqu'ici la nation n'est pas très-satisfait de leur conduite, que désormais ils n'ont qu'à choisir entre la reconnaissance publique, ou la vengeance des lois, que ce n'est pas en vain qu'ils oseroient se jouer d'un grand peuple, & que par le mot responsabilité, nous entendons la mort.

Disons au roi qu'il est de son intérêt, de son très-grand intérêt, de défendre de bonne foi la constitution; que sa couronne tient à

4

la conservation de ce palladium : disons-là qu'il n'oublie jamais que ce n'est que par le peuple & pour le peuple qu'il est roi, que la nation est son souverain, & qu'il est sujet de la loi.

Disons à l'Europe que les Français voudroient la paix, mais que si on les force de tirer l'épée, ils en jettent le fourreau bien loin, & n'iront le chercher que couronnés du laurier de la victoire ; & que quand même ils seroient vaincus, leur ennemis ne jouiroient pas du triomphe, parce qu'ils ne régneroient que sur des cadavres. Disons à l'Europe que nous respecterons toutes les constitutions des divers empires ; mais que si les cabinets de cours étrangères tentent de susciter une guerre des rois contre la France, nous leur susciterons une guerre des peuples contre les rois. Disons-lui que dix millions de Français, embrasés du feu de la liberté, armés du glaive de la raison, de l'éloquence, pourroient seuls, si on les mitte, changer la face du monde, & faire trembler tous les tyrans sur leurs têtes. Enfin

5

dions-lui, que tous les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes, ressemblent aux coups que deux amis excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité; le jour vient-il à paroître, ils jettent leurs armes, s'embrassent & se vengent de celui qui les trompoit. De même, si au moment que les armées ennemis lutteront avec les nôtres, le jour de la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée, & du ciel satisfait.

Assemblée nationale.

Du 4 décembre 1791. En lisant le procès-verbal, on avoit omis de citer le nom de M. Fauchet, comme ayant dénoncé M. de Lessart. On propose de le rétablir, on s'y oppose, on passe à l'ordre du jour.

On décrète qu'il sera expédié sur le champ

6

un courrier à Toul, pour prévenir le courrier de la poste de demain, & que les enrôleurs seront arrêtés & envoyés à Orléans.

Plusieurs pétitions renvoyées au comité. Trois choses partagent l'attention de l'assemblée, les pétitions & les députations, les rapports sur les finances, le décret sur les colonies. L'assemblée se décide, attendu que le dimanche est consacré à entendre les pétitions & recevoir les députations, à les entendre & à les recevoir.

On dénonce une conspiration nouvellement découverte à Toul, où des officiers enrôleaient des jeunes gens, pour grossir l'armée des émigrés.

Une députation des vétérans & une des enfans de la garde nationale se présentent, & offrent des services dont la faiblesse de leur âge semble les dispenser: ils sont très bien accueillis.

Du 5. Députation du département du

Nord, qui vient demander des secours pour 288 mille personnes dénuées de moyens de vivre. Il s'est vendu pour 40 millions de biens du clergé dans ce département, il y en a encore pour 100 millions à vendre. Les biens du clergé doivent être chargés des pauvres. On renvoie au comité des secours.

Un membre se plaint de l'inertie de l'assemblée, & lui fait des reproches sur la lenteur des opérations, il propose un décret, on ordonne l'impression du discours & du projet, & l'on renvoie au comité de législation.

Les administrateurs du département du Finistère font passer un mandement du ci-devant évêque de Léon, qui a suscité les paysans contre l'imposition : un citoyen a été égorgé. On renvoie au comité de surveillance.

Le ministre de la marine annonce l'état de l'armement & des secours envoyés à St.-Domingue, qui consistent en 6700 hommes,

six mille fusils, & deux cent seize mille piastres

Il lit ensuite un mémoire dans lequel il cherchoit à justifier la nomination de M. la Jaille de Brest, il lui échappe de désigner plusieurs officiers par le nom de chevaliers : ces phrases inconstitutionnelles font demander l'impression & la remise du mémoire. Il s'esquive. L'on décrète que toutes les fois qu'on ordonnera l'impression d'un discours ou d'un mémoire des ministres, ils seront tenus de les déposer préalablement sur le bureau.

Un ouvrier, en habit de travail, portant un tablier, s'est présenté à la suite de plusieurs pétitionnaires : comme il n'avoit aucun papier, le président lui a demandé s'il avoit dressé sa pétition, quel en étoit l'objet ? Alors, d'une contenance assurée, il a dit que s'étant promené au champ de Mars, le seize juillet, sans savoir ce qui s'y passoit, il avoit été constitué prisonnier par des gens qui ont égorgé des citoyens, sans savoir pourquoi.

qui n'ont pas plus respecté la liberté que les lois : que l'amnistie lui avoit rendu la liberté , mais que ceux qui s'intéressoient auparavant à lui , ne vouloient plus lui donner d'ouvrage , le jugeant un scélérat , qu'il vouloit un jugement & non un pardon. Ma femme , mes enfans sont sans pain , je vous demande justice , vous me la devez ; mon cœur & mon bras sont à vous , si je suis coupable , qu'on me punisse , si je suis innocent , qu'on me rende à la société.

Le président lui répond : votre pétition est l'expression d'un cœur fier & honnête , vous demandez à être jugé , l'assemblée prendra votre demande en considération , elle vous invite à ses séances. On décrète que la pétition sera admise , & la voûte de la salle a retenti d'applaudissements.

Du 6. Le ministre de l'intérieur annonce une inondation considérable du Rhône. Il lit trois mémoires , l'un explicatif des bateaux de

Saint-Omer : le second , sur l'habillement des gardes nationales : par le troisième , il annonce que le roi d'Espagne a ordonné à tous les Français d'abjurer leur patrie & la constitution , de rompre toute correspondance avec leurs parens & amis , ou de sortir sous huitaine de ses états : soixante-dix mille Français ont quitté l'Espagne ; le consul de Malaga a déboursé 32 mille livres pour les frais du transport .

La société des Wits constitutionnels de Londres , fait passer une adresse approbative de la constitution française , elle est fort applaudie , on en ordonne l'impression , & qu'il en sera remis un exemplaire au roi .

Discussion très-vive sur l'envoi des troupes aux colonies , grand tumulte , le projet de M. Brissot a la priorité . Ajourné à demain .

Du 7. On demande que la messe de minuit soit célébrée dorénavant au lever du soleil .

On décrète que les corps administratifs

III

pourront ; cette année , faire fermer les églises & oratoires , dans les lieux où ils croiront de leur prudence de le faire .

Le roi écrit qu'il a nommé M. de Narbonne ministre de la guerre . Ce ministre vient assurer l'assemblée de son dévouement .

On reprénd la discussion sur les colonies . M. Brissot qui avoit conclu à ce que l'assemblée sanctionnât le traité entre les gens de couleur & les blancs , se départ de son projet , & conclut à ce que le roi soit invité de faire cesser les troubles de la colonie de St. Domingue , pour la maintenir dans la situation où elle étoit à l'époque du mois de septembre dernier , sans préjuger sur le concordat entre les blancs & les hommes de couleur .

Quoique vivement combattu , ce projet est adopté avec l'amendement que le roi sera prié de donner des ordres pour arrêter la révolte des noirs , & sans que les troupes

12

peuissent être employées directement pour rien changer à l'état des hommes de couleur.

Du 8. Lecture de différentes adresses & de plusieurs lettres du ministre de l'intérieur, relatives à quelques réclamations des corps administratifs, renvoyées aux comités.

Débats au sujet de la rédaction du décret d'hier, sur les colonies; quelques membres cherchent à l'atténuer; on passe à l'ordre du jour.

Lecture de deux adresses, suivies de plusieurs feuilles de signatures, l'une des citoyens de Bordeaux, l'autre des citoyens de Brest. Dans la première, les patriotes Bordelais se plaignent de l'insouciance des Parisiens sur les outrages qu'un des chefs de la garde nationale parisienne, M. Detmilly, a osé faire à plusieurs membres de l'assemblée. Dans la seconde, l'assemblée est invitée à prendre enfin l'attitude fière qui convient à la nation, & à faire savoir à tous les peuples que si nous sommes forcés de prendre les armes,

nous ne les quitterons qu'après avoir purgé la terre de tous les despotes. Il est fait mention honorable de ces deux adresses.

M. Deleffart annonce à l'assemblée, qu'effectivement les colonies ont voulu se soustraire à la domination française.

Nouvelles discussions sur les petits assignats. On décrète qu'il en sera fabriqué pour cent millions de 10 liv. & cent millions de 25 liv. On ajourne à jeudi prochain le rapport sur ceux au-dessous de cinq livres.

Du 9. Lettre du ministre de la guerre, qui représente à l'assemblée que les cantons Suisses ayant défendu aux soldats de leur nation de prêter d'autre serment que celui que les capitulations exigent, il feroit à désirer que l'assemblée prît les mesures nécessaires pour concilier les traités avec les obligations imposées par la constitution. Renvoyé aux comités diplomatique & militaire.

Lecture d'une adresse des administrateurs
du district de Valenciennes, au roi, par
laquelle S. M. est priée de sanctionner le décret
contre les prêtres réfractaires.

Le curé de Saint-Cyr informe l'assemblée
de son mariage, cérémonie à laquelle tous
ses paroissiens ont assisté. On passe à l'ordre
du jour.

Admission à la barre d'une députation des
colons blancs de Saint-Domingue, qui se
permet des invectives contre les amis de
l'humanité, & notamment contre M. Brissot;
elle est refusée victorieusement par M. Gateraut
admis aussi à la barre, qui leur reproche
d'avoir voulu s'ériger en république, & traiter
de souverain à souverain avec les états unis
de l'Amérique: on ordonne l'impression des
deux discours.

Décrété qu'il ne sera fait aucune suspension
d'aucun objet, faisant partie de la dette exigible
de l'état, dont la légitimité a été reconnue.

Nouvelle discussion sur la répartition dans
les départemens, des assignats de cinq livres.
Ajourné à mardi.

Nouvelles du jour.

PARIS. Le directoire du département de Paris, a présenté hier au soir une lettre au roi, par laquelle il le prie de vouloir bien refuser sa sanction au dernier décret rendu par l'assemblée nationale, contre les prêtres réfractaires.

On sait que le directoire du département de Paris s'est porté à favoriser la liberté des cultes. Il a ouvert tous les temples qui avoient été fermés par ordre de la municipalité, &c a laissé chacun libre d'uter de ces édifices comme il le jugeroit à propos.

Le département a vu son plan contrarié

par le décret de l'assemblé nationale ; l'objet de son adresse est d'en arrêter l'effet.

Il est cependant vrai de dire que l'assemblée nationale n'a pas ~~encore~~ ^{encore} du interdire aux prêtres réfractaires la faculté d'adorer Dieu de la manière qu'ils jugeront convenable ; mais elle a voulu leur ôter les moyens de salarier les ennemis de la patrie , & prévenir par là le^s excès auxquels le peuple pourroit se porter contre ces ennemis notoires du bien public.

A V I S.

A VENDRE. Bon vin de Bordeaux en bouteilles chez Lestang & Lacaud , à Périgueux. Ils ont également un très bel assortiment de marchandises et tous gentés. Ils feront jouir de plusieurs avantages ceux qui leur donneront leur confiance. Ils remettent sur les assignats.